

OU EN EST LA THÉOLOGIE DU DIMANCHE ?

IL peut être utile d'ouvrir ce cahier par un bilan des études doctrinales concernant le dimanche, qui ont été publiées depuis le Congrès du C.P.L. de 1947. Un document récent semble rejeter dans l'ombre tout le reste : la *Constitution sur la sainte Liturgie* du II^e Concile du Vatican, qui traite du dimanche en son chapitre cinquième (*De l'Année liturgique*) aux articles 102 et 106¹.

La Constitution « De Sacra Liturgia ».

L'article 102 donne une définition liturgique du dimanche, en présentant l'ensemble de l'année liturgique comme une célébration du mystère rédempteur : « Notre Mère la sainte Eglise estime qu'il lui appartient de célébrer l'œuvre salvifique de son divin Epoux par une commémoration sacrée, à jours fixes, tout au long de l'année. Chaque semaine, au jour qu'elle a appelé « jour du Seigneur », elle fait mémoire de la résurrection du Seigneur, qu'elle célèbre encore une fois par an, en même temps que sa bienheureuse passion, par la grande solennité de Pâques. »

Reprenant la question *ex professo*, l'article 106 offre une description plus poussée des différents aspects du dimanche. Celui-ci est essentiellement une célébration hebdomadaire du mystère pascal, dont les origines remontent au Nouveau Testament lui-même : « L'Eglise célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. » Dans sa concision, ce texte définit le dimanche par son objet : le mystère pascal; il justifie son nom :

1. Cf. *La Maison-Dieu*, cahier 76 (4^e trim. 1963), pp. 118-121.

« jour du Seigneur »; il rattache sa place dans la semaine et son retour régulier au jour historique de la résurrection du Christ; enfin il évoque discrètement le thème patristique du *huitième jour*.

La suite du texte énonce le précepte de la sanctification du dimanche, et manifeste le fondement doctrinal de cette obligation, qui consiste dans les effets de grâce que produit le dimanche en ceux qui le sanctifient. « Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie², ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâces à Dieu qui les a *régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts* (I Pierre 1, 3). » Les deux dernières phrases de l'article 106 indiquent les conséquences pastorales et liturgiques qui découlent de la nature du dimanche, célébration hebdomadaire du mystère pascal. « Aussi le jour dominical est-il le jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles, de sorte qu'il devienne aussi jour de joie et de cessation du travail. Les autres célébrations, à moins qu'elles ne soient véritablement de la plus haute importance, ne doivent pas l'emporter sur lui, car il est le fondement et le noyau de toute l'année liturgique. »

On voit que pour le Concile le chômage du dimanche, sans être aucunement minimisé, n'obtient qu'une valeur relative : c'est parce qu'il est le jour de fête primordial que le dimanche est un jour de joie, d'abord, et ensuite, un jour où doit cesser le travail. Aucune indication casuistique n'est d'ailleurs donnée sur l'étendue de cette cessation : cela relève du droit canonique, non d'une constitution liturgique. Une norme précise est au contraire posée au sujet de l'occurrence des autres fêtes avec les dimanches de l'année, dans le sens de la réforme déjà entreprise par le Saint-Siège et que le Concile entend poursuivre : fondement et noyau de toute l'année liturgique, le dimanche ne doit céder le pas qu'aux fêtes les plus importantes.

Autour du texte conciliaire.

Ce texte conciliaire est à la fois un point d'aboutissement et un point de départ. Préparé par une soixantaine d'an-

2. L'expression latine, *in unum convenire debent*, rappelle le récit de l'institution eucharistique par saint Paul, 1 Co II, 20 : *Convenientibus ergo vobis in unum...*

nées de mouvement liturgique, il résume tout un effort d'élaboration théologique et de recherches pastorales, dont il propose les meilleurs résultats comme normes de vie pour le peuple chrétien. On peut s'attendre qu'il suscite, à tous les niveaux, dans l'Eglise, un enseignement plus approfondi et plus continu des richesses doctrinales et des valeurs de vie que contient le mystère du dimanche.

Les travaux récents sur le sujet pourraient illustrer chacun de ces deux aspects. Les recherches analytiques qui se poursuivent aident à mieux connaître le milieu nourricier d'où émane l'article 106 de la Constitution conciliaire. On peut les répartir en deux groupes : celles qui scrutent les origines du dimanche dans l'Écriture et s'efforcent de qualifier son appartenance au donné de la Révélation; et celles qui recueillent dans la littérature patristique la conscience qu'ont eue du mystère dominical les premiers siècles chrétiens. Quant aux théologiens qui, aujourd'hui encore, essaient de pousser plus loin la synthèse doctrinale, ils contribueront à faire mûrir les fruits du Concile.

I

LES ORIGINES DU DIMANCHE DANS LA SAINTE ECRITURE

Comme l'enseigne le Concile, l'Eglise célèbre le mystère pascal chaque huitième jour, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ. Ces origines de l'institution du dimanche sont admises sans difficulté par tous les historiens; quelques études récentes se sont efforcées toutefois de les mettre en plus vive lumière et nous devons en tirer parti. Un point davantage contesté, c'est le rapport, d'opposition ou de continuité, qui liait, aux origines, le dimanche chrétien au sabbat juif. Par ailleurs, un théologien, réfléchissant sur ces données historiques, s'est demandé à quel titre la loi de la sanctification du dimanche — au lieu du sabbat — appartient au dépôt de la Révélation.

A. Comment le premier jour de la semaine est devenu le jour du Seigneur.

L'histoire du dimanche commence avec la résurrection du Christ, le *troisième jour* de sa mort³, le premier jour de la semaine juive. Il est clair que le Seigneur Jésus a marqué lui-même ce premier jour après le sabbat d'un caractère nouveau et unique, en le choisissant pour sortir vivant du tombeau. Les évangélistes s'accordent à dater ainsi la résurrection et les premières apparitions⁴. Mais leurs récits très circonstanciés du premier dimanche chrétien ne posent pas seulement un fait d'histoire; ils font déjà ressortir les éléments doctrinaux de la célébration dominicale.

Le jour de Pâques.

Au matin du premier jour de la semaine, le Christ est ressuscité et s'est manifesté aux siens. Après être apparu à Madeleine et à quelques autres saintes femmes, puis à Pierre, il se manifesta « ce même jour » aux deux disciples d'Emmaüs, qui « le reconnurent à la fraction du pain⁵ », et il se rendit présent au milieu de ses Apôtres rassemblés au Cénacle. Il mangea avec eux et il leur dit : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » et, soufflant sur eux : « Recevez l'Esprit-Saint. A qui vous remettrez les péchés, ils seront remis⁷. »

Dans *L'Eglise en prière*, M. Jounel constate très justement : « La résurrection du Christ d'entre les morts, sa manifestation dans l'assemblée des siens, le repas messianique pris par le Ressuscité avec ses disciples, le don de l'Esprit et l'envoi missionnaire de l'Eglise, telle est la Pâque chrétienne dans sa plénitude. Tel est l'événement central de l'histoire du salut, qui a marqué pour toujours le *premier jour de la semaine*. Tout le mystère que célébrera le dimanche est déjà présent au jour de Pâques; le dimanche ne sera rien d'autre que la célébration hebdomadaire du mystère pascal⁸. »

3. Lc 9, 22, et parallèles.

4. Mt 28, 1; Mc 16, 2; Lc 24, 1; Jn 20, 1, 19.

5. Lc 24, 35.

6. Lc 24, 41-43.

7. Jn 20, 21-23.

8. P. JOUNEL, *Le dimanche et la semaine*, dans A.-G. MARTIMORT, *L'Eglise en prière, Introduction à la liturgie*, Paris-Tournai, 1961, pp. 673-674.

Huit jours plus tard.

En ce premier dimanche toutefois, rien ne fait encore penser au retour hebdomadaire d'un jour de fête. Le Christ, par l'accomplissement historique du mystère rédempteur, a distingué ce jour des six autres, il l'a séparé et sanctifié, il l'a fait sien. Mais voici que, *huit jours après*, le Seigneur Jésus se montre de nouveau à ses disciples. La célébration chrétienne du dimanche a commencé avec l'octave de la résurrection, le *dimanche de Thomas* ou le *nouveau dimanche*, comme on l'appela plus tard. « Si l'on demande de quand date l'institution permanente du dimanche chrétien, il semble que l'évangile de saint Jean nous réponde, lorsque après avoir, comme saint Luc, raconté l'apparition du soir de Pâques, et noté l'incrédulité de Thomas, absent à ce moment-là, il continue : « *Huit jours après*, les disciples étant dans le même lieu, et Thomas avec eux, Jésus vint⁹... » Ainsi, dès l'octave de la Résurrection, le premier jour de la semaine est fixé définitivement comme celui où Jésus apparaît aux chrétiens, ou du moins, demeure spécialement avec eux. Aucun autre jour de la semaine n'est noté pour une manifestation du Sauveur... Les synaxes (réunions) du Christ ressuscité avec les siens sont au dimanche; elles sont l'origine des premières synaxes ecclésiales¹⁰. »

Ici encore, le récit évangélique pose les bases doctrinales de la célébration dominicale :

Huit jours après, les disciples se trouvaient à nouveau à l'intérieur, et Thomas était avec eux. Jésus entra, les portes étant fermées; il se tint au milieu d'eux et il dit : La paix soit avec vous ! Puis il dit à Thomas : Avance ton doigt ici, et vois mes mains; avance ta main, et mets-la dans mon côté; et ne sois plus incrédule, mais croyant. Thomas lui répondit : Mon Seigneur et mon Dieu ! Jésus lui dit : Parce que tu m'as vu, Thomas, tu as cru. Heureux ceux qui croient sans avoir vu¹¹.

« Sans rien ajouter au mystère de sa présence au milieu des siens, déjà réalisée au soir de Pâques, note encore M. Jounel, Jésus attire pourtant l'attention des disciples sur deux points : en montrant ses plaies glorieuses, il

9. Jn 20, 26.

10. N. M. DENIS-BOULET, *Le calendrier chrétien*, Paris, 1959, coll. « Je sais, Je crois », p. 31.

11. Jn 20, 26-28.

place la croix au centre du rassemblement rituel des chrétiens; en exigeant la foi de Thomas, il requiert de cette assemblée qu'elle réunisse des croyants, des « fidèles »¹².

Le premier jour, fête hebdomadaire.

Nous savons par les autres écrits du Nouveau Testament que la première génération chrétienne « saisit immédiatement l'importance du premier jour, lié au souvenir et à la présence du Crucifié-Ressuscité. Au souvenir de la résurrection on ajouta celui de la Pentecôte, car la Résurrection, l'Ascension et l'effusion du Saint-Esprit ne sont que trois aspects du même mystère¹³. » « Aussi le livre des *Actes des Apôtres*, au chapitre 20, nous apprend-il que le dimanche est déjà bien institué du temps des voyages de saint Paul (avant donc la rédaction de nos Évangiles) : *Le premier jour de la semaine, comme nous étions réunis (à Troas) pour rompre le pain, Paul s'entretint avec eux...* ' C'est encore à ce jour que saint Paul, écrivant aux Corinthiens¹⁴, recommande de faire les quêtes. Le dimanche est déjà établi comme jour fixe de réunion. En somme, c'est le seul élément du calendrier liturgique qui se rattache sans interruption au Christ lui-même. C'est le jour où le Ressuscité est le *commensal* des siens. Il suffit que les chrétiens se réunissent ce jour-là pour qu'il soit tout spécialement invité¹⁵. »

Dans les Églises pauliniennes, le dimanche gardait son nom juif de lendemain du sabbat ou premier jour de la semaine ouvrable. C'est dans l'Apocalypse de saint Jean qu'apparaît son nom propre : *le jour seigneurial*. Saint Jean présente son livre comme une révélation reçue à Patmos, au cours d'une extase, au jour seigneurial¹⁶. Le dimanche est donc célébré dès cette époque comme la fête hebdomadaire du Seigneur Jésus-Christ. Peut-être même cette expression laisse-t-elle deviner l'intention formelle d'honorer en ce jour le Christ comme Seigneur, c'est-à-dire comme Maître souverain de l'univers, Juge des vivants et des morts, intronisé comme tel, précisément, par sa résurrection; le contexte le donnerait à penser¹⁷. On a d'ailleurs re-

12. P. JOUNEL, *op. cit.*, p. 674.

13. *Ibid.*

14. 1 Co 16, 2.

15. N. M. DENIS-BOULET, *op. cit.*, pp. 31-32.

16. Ap 1, 10.

17. Ap 1, 5-7, 18.

marqué récemment que l'Apocalypse est très fréquemment colorée d'un symbolisme pascal¹⁸.

Il semble au moins probable qu'il y ait une allusion au dimanche dans le plan même de l'Évangile selon saint Jean. Les événements y sont groupés dans un septénaire de semaines, ou plutôt autour de sept fêtes juives, sans nul doute afin de marquer que Jésus met fin aux institutions juives en les accomplissant. Après la Pâque de la crucifixion, la Résurrection, au premier jour de la semaine, inaugure dans la gloire du Fils de Dieu une nouvelle économie de salut, une nouvelle liturgie, au-delà des fêtes juives et des sabbats, le culte en esprit et en vérité. Tout l'évangile johannique est bâti sur le mystère pascal¹⁹. Ces constatations d'exégètes et historiens récents confirment, en multipliant les preuves, la conviction acquise depuis longtemps de l'origine apostolique du dimanche.

B. Comment le dimanche a succédé au sabbat.

Les rapports exacts entre le dimanche et le sabbat fournissent depuis longtemps matière à discussion. Au congrès de Lyon, en 1947, le P. Congar, faisant le bilan des travaux récents, croyait pouvoir constater qu'un accord s'était fait entre les auteurs sur le sens même du jour du Seigneur, et sur la place qu'y tiennent le repos et le chômage; ce qui suppose une certaine confrontation entre l'idée du dimanche et celle du sabbat.

Originalité du dimanche chrétien.

« Un premier fait extrêmement remarquable est que le dimanche, ou jour du Seigneur, est une création de l'Église chrétienne. Il n'est pas, comme on le croit parfois, le sabbat juif simplement changé de jour : en l'honneur, si l'on veut, de la Résurrection. Il n'est même pas, comme certains l'ont soutenu, un nouveau jour de culte dont l'origine première aurait été une prolongation, dans la nuit, du culte sabbatique. Il n'a, avec le sabbat, aucune conti-

18. Y.-B. TRÉMEL, *Du sabbat au jour du Seigneur*, dans *Lumière et vie* 58, 1962, pp. 45-47; P. PRICENT, *Apocalypse et liturgie*, Neuchâtel, 1964, coll. « Cahiers théologiques », n° 52.

19. Cf. M.-E. BOISMARD, *Le Prologue de saint Jean*, Paris, 1953, coll. « Lectio divina », pp. 136-138; D. MOLLAT, *L'Évangile selon saint Jean*, Paris, 1953, coll. « Bible de Jérusalem », pp. 32-36; A. JAUBERT, *La date de la Cène*, Calendrier biblique et liturgie chrétienne, Paris, 1957, coll. « Études bibliques », p. 136.

nuité organique; aucune autre dépendance ou continuité que celle qui a lié historiquement la Résurrection au lendemain du sabbat, et celle d'une semblable périodicité, de la même récurrence hebdomadaire. Quant à son contenu, quant à ce qui le constitue, le dimanche est une réalité religieuse autonome et originale, qui ne procède pas du sabbat. Le fondement du dimanche n'est pas le sabbat juif²⁰. »

En fait, il y a là deux problèmes assez différents. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que, quant à son contenu religieux, le dimanche est une réalité autonome, qui ne procède pas du sabbat. Mais il n'est pas impossible que, dans les premières communautés judéo-chrétiennes, la célébration du dimanche se soit trouvée en continuité, au moins matérielle, avec le culte du sabbat. On connaît la thèse de J. Wordsworth²¹, reprise sous d'autres formes par A. Villien²² et C. Callewaert²³ : le service religieux du dimanche est né de celui du soir du sabbat; il en fut d'abord, soit une simple continuation dans la nuit, soit une suite au matin du dimanche après un intervalle de repos. Dom Dumaine, tout en critiquant les deux premiers auteurs cités, concluait sagement : « Dans tous les cas, on ne saurait parler, à propos des origines mêmes de l'institution, d'un passage insensible du sabbat au dimanche : ils répondent en effet à des motifs de culte très différents et, d'ailleurs, on ne peut douter qu'ils ne coexistèrent dans le judéo-christianisme pendant de longues années²⁴. »

Cette coexistence du sabbat et du dimanche chez les judéo-chrétiens est du reste invoquée aussi bien par ceux qui insistent sur la discontinuité formelle d'objet entre les deux institutions, que par ceux qui maintiennent une continuité matérielle. « Le fondement du dimanche n'est pas le sabbat juif, dit le P. Congar. Ce qui le prouve, c'est que : 1° A l'origine et pendant tout le temps où l'Eglise apostolique a existé dans le cadre du judaïsme, le dimanche s'est ajouté au sabbat sans que les disciples cessassent d'observer celui-ci... La communauté des disciples tout à la fois, continue à célébrer le culte dans le cadre du ju-

20. Y. CONGAR, *La théologie du dimanche*, dans P. DUPLOYÉ, Mgr CHEVROT, etc., *Le Jour du Seigneur*, Paris, 1948, pp. 134-135.

21. J. WORDSWORTH, *The ministry of grace*, Londres, 1903, pp. 304-305.

22. A. VILLIEN, *Histoire des commandements de l'Eglise*, Paris, 1909, p. 23.

23. C. CALLEWAERT, *La synaxe eucharistique à Jérusalem, berceau du dimanche*, dans *Ephem. theolog. lovan.* 15, 1938, pp. 34-73; H. RIESENFELD, *Sabbat et Jour du Seigneur*, dans *New Testament Essays in Memory of T. W. Manson*, pp. 210-217 (cf. Y-B. TRÉMEL, *art. cit.*, pp. 44-45).

24. H. DUMAINE, *art. Dimanche*, dans *DACL*, t. IV, 1920, col. 905.

daïsme, et crée son institution cultuelle propre... 2° Dès le début, alors qu'il coexistait avec le sabbat, puis dès qu'il s'imposa seul et qu'il fut la pratique chrétienne exclusive de ceux qui n'avaient pas passé par le judaïsme, le dimanche n'eut absolument pas l'allure du sabbat... il ne comporta aucun élément de chômage, si caractéristique du sabbat juif; il fut essentiellement un jour de culte communautaire qui ne comporta d'autre repos que le loisir nécessaire au culte de Dieu. Ainsi, dans le dimanche, ce n'est pas un sabbat qui s'ajoute, puis se substitue à un autre. Le dimanche ne répond absolument pas à un désir qu'auraient éprouvé les chrétiens d'avoir, eux aussi, leur sabbat : un sabbat distinct du sabbat juif, opposé au sabbat juif, mais de même genre que lui. Il n'est nullement le sabbat transporté, modifié : et ceci est d'autant plus remarquable que le christianisme a vécu, à ses origines, dans le cadre culturel du judaïsme, et qu'il lui a emprunté plus d'un usage liturgique. Quand le dimanche élimine définitivement le sabbat, ce n'est pas parce qu'on a remplacé un sabbat par un autre, c'est simplement parce que, là où la réalité est tenue, la figure n'a plus de place²⁵. »

C'est évidemment cette discontinuité-là qui intéresse la théologie du dimanche. Le P. Congar ne manquait pas de la rattacher à une loi plus universelle de l'économie du salut : « Ceci nous amène à préciser le rapport du dimanche au sabbat comme un cas particulier (et important) du rapport du culte chrétien au culte mosaïque. Ce qui revient à définir l'attitude de Notre-Seigneur et des Apôtres, particulièrement de saint Paul et de l'Épître aux Hébreux, à l'égard du sabbat. Cette attitude est extraordinairement cohérente, simple et profonde. Comme toutes les choses judaïques, le sabbat est à la fois abrogé et accompli. Mais il faut voir à quelle profondeur. D'une façon générale, pour le sabbat comme pour tous les commandements, Notre-Seigneur enseigne le sens intérieur des choses, leur pratique en esprit et en vérité. Le processus d'*accomplissement* par lequel se définit la nouveauté de l'Évangile, est un processus d'intériorisation, de passage d'un plan d'observance extérieure à un plan d'attitude intime et où s'engage l'homme vivant lui-même²⁶. »

25. Y. CONGAR, *op. cit.*, pp. 135-136.

26. *Ibid.*, pp. 136-137. On se reportera à la suite du texte.

Liens entre le sabbat et le dimanche.

Cette loi d'accomplissement ne distingue que pour unir. Le dimanche n'est pas un sabbat transposé, mais le sabbat trouve dans le dimanche sa fin. « Bien des points semblent définitivement acquis, écrivait récemment le P. J. Tillard. Ainsi, la distinction radicale entre sabbat juif et dimanche chrétien ne fait plus de doute, quoique, à notre avis, on insiste parfois trop sur la coupure entre ces deux institutions (répondant aux deux grandes étapes de l'Histoire du Salut) et pas assez sur le fait que la seconde *accomplit par dépassement* ce que la première préfigurait déjà et préparait²⁷. » Les deux points de vue se complètent et s'équilibrent.

Si certains auteurs insistent trop sur la coupure entre le sabbat et le dimanche, d'autres au contraire s'efforcent de la diminuer. C'est ainsi qu'Oscar Cullmann a trouvé naguère dans le chapitre 5^e de saint Jean un verset qui lui semble « jeter une lumière spéciale sur l'histoire si obscure du passage du sabbat au dimanche²⁸ ». Selon lui, « la parole de Jean 5, 17 donne un fondement christologique à la liberté prise par Jésus à l'égard du sabbat : *Mon Père travaille jusqu'à présent, ainsi je travaille aussi...* Si Jésus déclare ici que son père travaille *jusqu'à présent* et lui de même, les mots « jusqu'à présent » renvoient à un temps où il ne travaillera plus, en tout cas plus de la même façon. Ce temps ne saurait être différent de celui qui est visé au chapitre 9, 4 : *Nous devons faire les œuvres de celui qui m'a envoyé tant qu'il fait jour. La nuit vient, où personne ne peut travailler.* C'est le temps où l'œuvre terrestre accomplie par Jésus (et partant, par Dieu) sera arrivée à son terme, où elle sera achevée par la mort et la résurrection du Christ... Notre passage implique donc l'idée qu'à la lumière du Christ le repos décisif de Dieu n'a pas eu lieu après l'œuvre des six jours, mais seulement après l'accomplissement de l'œuvre de révélation en Christ, puisque cette œuvre concerne aussi la création tout entière. Ce sera là seulement le vrai sabbat, le vrai repos de Dieu... La mort et la résurrection du Christ sont considérés ici comme le terme final du « travail » terrestre et comme

27. J. M. R. TILLARD, *Le Dimanche, jour d'Alliance*, dans *Sciences ecclésiastiques* (Montréal), 16 (1964), p. 226.

28. O. CULLMANN, *La foi et le culte de l'Eglise primitive*, Neuchâtel, 1963, coll. « Bibliothèque théologique », pp. 181-182 (Les sacrements dans l'Évangile johannique, ch. IX, Jésus et le jour de repos, Jn 5, 17).

le point de départ du « sabbat accompli », de l'éon nouveau. Par ces événements, la création se trouve réconciliée avec Dieu. En Christ seulement, dans la nouvelle alliance, le repos divin du septième jour, le sabbat initial est accompli²⁹ ».

Poursuivant sa démonstration, O. Cullmann en vient à l'institution sabbatique : « Cela doit avoir des conséquences aussi pour le *jour de repos* que Dieu a institué en rapport avec son propre repos... Jésus, par son œuvre, met fin à ce jour de fête en accomplissant l'intention dernière de Dieu qui est à la base de cette institution divine de l'Ancien Testament... S'il en est ainsi, maintenir le sabbat juif signifie retomber dans l'ancienne alliance, comme si Christ n'était pas venu. Dès lors l'idée du passage du sabbat au dimanche s'impose. Il est vrai que c'est seulement l'Épître de Barnabas qui tire explicitement (au chapitre 15) de la compréhension nouvelle, chrétienne, du repos divin des conséquences qui en résultent pour le jour du Seigneur célébré par les chrétiens. Mais il n'est guère concevable que le quatrième évangéliste en justifiant, dans notre passage, la suppression du sabbat juif par la nouvelle conception du repos divin, n'ait pas pensé déjà au Jour du Seigneur de la communauté chrétienne. Dès lors, ce jour est le signe que l'œuvre terrestre de Dieu en Christ est arrivée à son terme dans la résurrection du Christ et que l'œuvre de la création divine se trouve accomplie par l'œuvre du Christ qui est le fondement du grand repos³⁰. »

D'où la conclusion : « Si notre explication est exacte, le quatrième évangile atteste indirectement une réflexion théologique qui établit *un lien* entre le *jour de repos* institué par Dieu dans l'Ancien Testament et le jour dominical de la *Résurrection* célébré par les chrétiens. Au premier abord, en effet, on pourrait être tenté de croire que l'Église primitive a mis à la place du sabbat non seulement un autre jour, mais une fête toute différente. Dans les discussions ultérieures, on a souvent objecté que célébrer le dimanche, ce serait désobéir au commandement de l'Ancien Testament qui prescrit la sanctification du sabbat. Il faut reconnaître que le dimanche chrétien est le jour du Seigneur en tant que jour du Christ, à savoir de sa résurrection. Mais précisément l'idée qui est à la base de Jean

29. *Ibid.*, pp. 182-183.

30. *Ibid.*, p. 183.

5, 17 montre que cette objection témoigne, au contraire, de la désobéissance à l'égard du plan divin du salut, puisque cette parole, tout en fondant le jour du repos humain sur le repos divin, considère comme l'inauguration du vrai repos de Dieu seulement la mort et la résurrection du Christ. Elle nous rappelle qu'en Christ toutes les institutions de l'Ancienne Alliance trouvent leur accomplissement. Ainsi un lien interne relie l'idée de résurrection du Christ à l'idée de repos de Dieu³¹. »

Du moins ce lien interne ne change-t-il rien à la nature du dimanche chrétien. Il ne saurait faire que le dimanche soit, comme le sabbat, avant tout un jour de chômage. Les constatations du P. Congar en 1947 demeurent actuelles : « Les faits et les textes imposent de distinguer deux choses qui n'ont ni la même origine ni la même valeur : et c'est là encore un des points sur lesquels les différents auteurs manifestent un remarquable accord. Il y a, dans le dimanche, deux choses bien distinctes, qui ne sont que pragmatiquement et, en somme, accidentellement unies : le jour du culte, lié à la résurrection du Christ et dans lequel s'accomplit le quatrième commandement du Décalogue; le jour de repos, institution naturelle, ou civile, ou de chrétienté, actuellement sanctionné par un commandement de l'Eglise. Jour du Seigneur comme jour du culte, et jour de repos, sont deux choses différentes et qui n'ont pas de rapport nécessaire³². »

Cependant, sur ce point également, des auteurs plus récents mettent quelque sourdine, ou du moins quelque nuance. Dans une dissertation théologique de la Faculté de Bâle, qui est peut-être actuellement l'étude la plus exhaustive et la plus scientifique du dimanche chrétien, M. Willy Rordorf ne craint pas de faire du dimanche « le sabbat chrétien » : selon lui, le Jour du Seigneur, à l'origine, sort du sabbat, dont il s'est peu à peu détaché, sans perdre pour cela les caractéristiques du repos sabbatique. Aussi, R. étudie-t-il successivement et dans cet ordre : le repos dominical d'abord, puis le culte dominical. La première partie de son livre s'appuie sur la théologie et la pratique sabbatiques; la seconde détermine l'origine, les formes antiques et les appellations diverses de la célébration du dimanche³³. Malgré la science de l'Auteur et les nuances de sa

31. *Ibid.*, p. 184.

32. Y. CONGAR, *op. cit.*, pp. 141-142.

33. W. RORDORF, *Der Sonntag. Geschichte des Ruhe- und Gottesdienstes im ältesten Christentum*, Zürich, 1962. L'auteur a donné un résumé de sa thèse au

pensée, nous persistons à croire que le jour du culte est essentiel au dimanche, le chômage secondaire et relatif.

« A l'intérieur du dimanche chrétien, l'aspect jour de culte et l'aspect jour de repos sont soigneusement distingués et hiérarchisés : le Jour du Seigneur est avant tout et essentiellement un jour de culte; d'ailleurs, le repos dominical ne devint loi précise de l'Eglise que vers le sixième siècle, et *ce repos*, que la Tradition vivante de l'Eglise assumait peu à peu comme composante du dimanche, doit se concevoir moins comme la *cessation* du labeur physique que comme la cessation du péché et (en conséquence) le *quies mentis a Deo, quies cordis in Deum*. L'arrêt des occupations ordinaires apparaît alors comme, d'une part, le signe de ce « *quies mentis* » typiquement surnaturel (signe fondé sur la naturelle nécessité du repos) et, d'autre part, le moyen par excellence de le rendre possible et fécond³⁴. »

C. Le point de vue dogmatique.

Les origines du dimanche dans le Nouveau Testament ont été souvent étudiées d'un point de vue exégétique ou historique. Il est beaucoup plus rare que l'on se pose la question proprement théologique : comment la sanctification du dimanche se rattache-t-elle au dépôt de la Révélation ?

Ecriture et Tradition.

Le cardinal Journet s'est posé la question dans son *Esquisse du développement du dogme marial*³⁵. Plusieurs données de la foi catholique posent en effet un problème de même type et appellent une solution analogue : ces données appartiennent manifestement au dépôt révélé, mais ne sont pas expressément formulées dans l'Ecriture. « Soit, par exemple, la suite des livres de l'Ecriture canonique : Dieu seul pouvait la révéler; saint Jean ne l'a pas écrite... Soit encore la doctrine de la nécessité du baptême pour les

9^e Congrès liturgique, tenu à l'Institut de théologie orthodoxe de Saint-Serge, à Paris, en 1962, aux Ed. du Cerf, coll. « Lex Orandi »; les conférences de ce congrès étaient centrées sur le dimanche (voir la liste des leçons dans *Irénikon* 35, 1962, pp. 420-421).

34. J. M. R. TILLARD, *art. cit.*, pp. 226-227.

35. Ch. JOURNET, *Esquisses du développement du dogme marial*, Paris, 1954, coll. « Sagesse et cultures », pp. 31-33.

petits enfants : il n'y a pas de texte scripturaire qui les concerne expressément... Pareillement pour la célébration du dimanche : Dieu s'étant réservé le sabbat, pouvait-on sans révélation y substituer le dimanche³⁶ ? » Et, bien entendu, le dogme marial : Immaculée Conception et Assomption de la Sainte Vierge.

Ecrivant en 1954, Mgr Journet pouvait déjà relever, parmi les théologiens, deux tendances opposées au sujet des rapports entre l'Écriture et la Tradition, celle-ci étant prise au sens restreint, « en tant que contre-distinguée de l'Écriture ». Les débats de la première session du Concile Vatican II nous ont appris que ces tendances des théologiens se retrouvaient parmi les Pères conciliaires et que l'unanimité d'une décision prise sous la lumière du Saint-Esprit ne pourrait être obtenue qu'au prix de longues et patientes recherches.

Rappelons ici comment le théologien de Fribourg caractérisait les deux tendances : « La distinction du dépôt révélé en deux lieux théologiques (*loci continentés*), l'Écriture et la Tradition (sens restreint), selon qu'il a été transmis à l'Église primitive par voie écrite ou par voie orale, peut s'appuyer sur une distinction de saint Paul³⁷ (qui cependant n'emploie lui-même le mot de Tradition qu'au sens plus large, pour signifier l'ensemble tant oral qu'écrit), et elle est confirmée par le magistère de l'Église. Mais il y a deux manières de l'utiliser : l'une insistant davantage sur la *juxtaposition* de l'Écriture et de la Tradition, lesquelles formeraient comme les deux moitiés du dépôt révélé primitif, l'autre insistant davantage sur la *pénétration* immédiate, la transfusion en quelque sorte de la Tradition dans l'Écriture, transfusion grâce à laquelle le vrai sens de l'Écriture est révélé d'emblée à l'Église primitive³⁸. »

Les théologiens de la première tendance, pour répondre aux questions posées plus haut, n'hésitent pas à recourir à une transmission orale, même si celle-ci n'a laissé aucune trace dans l'histoire. « Selon l'autre tendance, au contraire, on affirmera d'abord que l'Écriture ne saurait être lue

36. *Ibid.*, p. 32.

37. 1 Co 15, 1; 2 Th 2, 15.

38. Ch. JOURNET, *op. cit.*, p. 31. L'auteur ajoute, p. 33 : « Les mêmes théologiens ont l'habitude d'insister sur ce qu'ils appellent le caractère contingent et occasionnel de l'Écriture : les apôtres, disent-ils, ont été envoyés pour prêcher; ils n'ont écrit que faute de pouvoir exhorter de vive voix les Églises; les questions auxquelles ils répondent peuvent surgir au gré des circonstances, être provoquées parfois par des incidents locaux, etc. On reconnaît ici les thèses classiques d'une certaine apologétique antiprotestante. »

comme un texte arraché au milieu de vie dans lequel il est apparu et où il a pris immédiatement et spontanément son sens authentique. Il a fallu la prédication orale des apôtres pour fonder les premières Eglises, les ouvrir au sens de la foi, créer une atmosphère spirituelle où l'Écriture trouverait son contexte naturel et indispensable. Cette lecture de l'Écriture dans la lumière de la prédication apostolique, qui fut la lecture de l'Église primitive, prime toute les lectures que nous pouvons faire aujourd'hui avec le secours de nos données scientifiques³⁹. » « Les partisans de la première tendance ne nieraient certes pas cette imprégnation de l'Écriture par la Tradition orale. Mais ils ne nous semblent pas en souligner suffisamment l'importance capitale... Ils tiennent à présenter l'Écriture et la Tradition comme deux lieux théologiques non seulement distincts, mais séparés, constituant les deux moitiés du dépôt révélé. Si l'on insiste, au contraire, sur le fait que l'Écriture était lue par l'Église primitive dans la lumière de la prédication apostolique qui lui donnait son plein sens, on sera incliné à penser, et c'est notre sentiment, que *l'Écriture, surtout vers le temps de son achèvement, se présentait comme contenant explicitement, non pas sans doute toutes les vérités du dépôt révélé, mais du moins les vérités essentielles, les principes, les articles de foi, à partir desquels le dépôt révélé tout entier pourrait, avec l'assistance de l'Esprit Saint, s'explicitier ultérieurement*⁴⁰. »

Le dimanche et la Révélation.

Telle est la solution qui s'applique, analogiquement, aux cas ci-dessus mentionnés, et en particulier à notre problème de l'origine révélée du dimanche succédant au sabbat. « Soit la question des livres déclarés canoniques par l'Église. Comment a-t-elle su que ces livres avaient Dieu pour auteur ? Elle l'a su dans le principe général que tout livre doctrinal écrit ou garanti par un Apôtre était régulateur. Voilà le principe révélé. Mais ce principe est enseigné expressément dans l'Écriture qui nous parle à plusieurs reprises de l'autorité doctrinale des Apôtres pour fonder l'Église... L'Église primitive a été *assistée* pour l'appliquer avec sûreté : il faut donc faire appel à son *magistère* infallible; mais il n'y a aucune nécessité de recourir ici

39. *Ibid.*, pp. 33-34.

40. *Ibid.*, p. 36. Le passage souligné l'a été par l'auteur.

à une *Tradition* orale parallèle à l'Écriture. Soit encore la nécessité de baptiser les petits enfants. N'est-elle pas contenue expressément dans une certaine manière de lire, de « prendre au sérieux » les textes de Matth., 28, 18-19 : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant...*; de Jean, 3, 3 et 5 : *Si quelqu'un ne naît d'en-haut, il ne peut voir le royaume de Dieu... il ne peut entrer dans le royaume de Dieu*; de Paul parlant de l'incorporation au Christ par le baptême ? (Rom., 6, 3-4). Ce qui est requis ici, c'est moins le recours à une révélation adjacente extrascripturaire concernant expressément le cas des enfants, qu'une lumière sur la signification que les Apôtres avaient enfermée dans ces grands textes. Et si l'Église est assistée pour déclarer cette signification, elle n'a pas besoin de faire appel ici à une *Tradition* orale parallèle à l'Écriture. Soit le troisième cas : il faut célébrer le jour du Seigneur. Mais s'il est révélé que Jésus est le Seigneur, que la rédemption est meilleure que la création, que la résurrection est la fin de la création, le jour du Seigneur peut-il ne pas être le dimanche de Pâques ? Pas besoin d'une autre révélation; il suffit de lire le sens de celle-ci, qu'on rencontre à chaque page de l'Écriture⁴¹. »

On sait que saint Thomas distingue, dans le précepte de la célébration du sabbat, deux préceptes de nature différente : l'un, moral, de droit naturel et intangible, prescrit à l'homme de se réserver un temps pour vaquer aux choses divines, et cela fait partie du Décalogue (Exode, 20, 8); l'autre, cérémoniel, de droit positif et muable, figuratif et caduc comme l'ensemble de la Loi ancienne, fixait pour ce temps sacré le jour du sabbat⁴². La révélation du mystère pascal a fait comprendre aux Apôtres que, sous la Loi nouvelle, il serait satisfait au précepte du Décalogue par la célébration d'une fête hebdomadaire en l'honneur de Jésus-Christ ressuscité et Seigneur. C'est tout ce que l'on peut dire, croyons-nous, en réponse à la question : comment la sanctification du dimanche se rattache-t-elle au dépôt de la Révélation ? La rédaction définitive et la promulgation du schéma *De Revelatione* à la quatrième session de Vatican II nous apportera peut-être bientôt un surcroît de lumière, sinon sur ce point précis, du moins sur les principes généraux qui le commandent.

41. *Ibid.*, pp. 37-38.

42. I^a-II^{ae}, q. 100, a. 3, ad 2; II^a-II^{ae}, q. 122, a. 4, ad 1^m.

II

LE MYSTÈRE DU DIMANCHE CHEZ LES PÈRES

Le bilan des études patristiques sur le dimanche ne nous retiendra pas longtemps. On peut dire que depuis l'enquête méthodique de Dom Dumaine dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*⁴³, aucune découverte n'est venue, à proprement parler, renouveler le sujet. On a pu attirer l'attention sur tel ou tel texte mal connu; ainsi M. J. C. Didier signalait naguère « aux élaborateurs d'une théologie du dimanche » une homélie d'Astérius le Sophiste, auteur arien, qui contient de très riches développements sur le symbolisme du huitième jour⁴⁴. On a surtout analysé et exploité la doctrine des Pères, pour en faire retrouver la saveur et la vertu nourrissante aux Chrétiens du XX^e siècle : c'est là une œuvre qui ne sera jamais achevée.

Un aperçu général de la doctrine patristique du dimanche avait été présenté au congrès de Lyon par le P. Daniélou⁴⁵. Celui-ci reprit l'analyse des principaux thèmes, sous une forme plus technique, dans trois chapitres de *Bible et Liturgie* en 1951⁴⁶. Dans l'intervalle, Dom Jean Hild avait publié une synthèse des thèmes bibliques et patristiques du dimanche, « présentés dans l'esprit des Pères de l'Eglise », après avoir été longuement médités dans la ferveur de l'*Opus Dei* et de la *lectio divina* monastiques⁴⁷. On trouvera un condensé de la doctrine des Pères, selon un classement systématique des thèmes qui la structurent, dans l'article du *Dictionnaire de Spiritualité*, paru en 1955⁴⁸. Le manuel de théologie morale du P. Bernard Häring, dans sa traduction française, mettant en valeur la célébration

43. H. DUMAINE, art. *Dimanche*, dans DACL, 4, 1920, 858-994.

44. J.-Ch. DIDIER, *Le Pédobaptisme au 4^e siècle*. Documents nouveaux, dans *Mélanges de Sc. rel.* 6, 1949, p. 237. Cette homélie sur le Psaume VI se trouve dans Migne, PG 40, 444-460.

45. J. DANIÉLOU, *La doctrine patristique du dimanche*, dans *Le Jour du Seigneur*, pp. 105-130.

46. J. DANIÉLOU, *Bible et liturgie*, Paris, 1951, coll. « Lex orandi », n° 11, livre II, les Fêtes, ch. XIV, le mystère du Sabbat, pp. 303-328; ch. XV, le Dimanche, pp. 329-354; ch. XVI, le huitième jour, pp. 355-387.

47. J. HILD, *Dimanche et vie pascale*. Thèmes bibliques et liturgiques présentés dans l'esprit des Pères de l'Eglise, Turnhout-Paris, 1949, coll. « Exsultet », n° 1.

48. J. GAILLARD, art. *Dimanche*, dans DSAM, vol. III (1957), col. 948-982. Le fascicule 20-21, qui contenait cet article, avait paru en septembre 1955. La matière de cet article formera prochainement un volume de la « Bibliothèque de spiritualité ».

du dimanche dans notre vie de communion avec Dieu, utilisa les travaux précédents pour exposer « le sens du dimanche chez les Pères de l'Église⁴⁹. » Plus résumé encore est l'exposé de M. Jounel dans le manuel *L'Église en prière*⁵⁰. Enfin, le volume d'introduction aux *Assemblées du Seigneur*, recueil d'études pour la catéchèse des dimanches et des fêtes, a donné, sous la plume de Dom Philippe Rouillard, un nouvel exposé synthétique de la pensée des Pères sur la signification du dimanche⁵¹. Il suffira donc de renvoyer à ces travaux modernes, et surtout aux textes des Pères eux-mêmes, de plus en plus accessibles au peuple chrétien dans d'excellentes traductions.

Rappelons toutefois en quelques mots les grandes lignes de la doctrine patristique du dimanche. Pour les chrétiens des premiers siècles, et pour leurs pasteurs et docteurs que nous vénérons comme les Pères de l'Église, « l'originalité du dimanche ne vient pas de ce qu'il est chômé (le chômage dominical ne se généralisera qu'avec Constantin, au début du 4^e siècle), ni même de ce qu'il comporte normalement la participation à l'eucharistie, mais, beaucoup plus profondément, de ce qu'il est porteur d'un « mystère » auquel aucun autre jour de la semaine ne saurait prétendre. Chômé ou non, marqué ou non par la messe, le dimanche est le jour du Seigneur : jour que le Seigneur a sanctifié et consacré d'une façon unique et qui, pour cette raison, joue un rôle exceptionnel dans le déroulement de l'histoire du salut. Examinant les relations du dimanche avec le Seigneur, les Pères mettent en lumière les trois composantes de son mystère : il est à la fois le mémorial de la Résurrection, le sacrement de la présence du Christ parmi les siens et, en tant que huitième jour, la figure du monde à venir⁵² ».

Mémorial de la Résurrection.

Célébrer le dimanche, pour un chrétien, pour une communauté chrétienne, consiste d'abord et essentiellement à

49. B. HAERING, *La Loi du Christ*. Théologie morale à l'intention des prêtres et des laïcs. Tome II, Théologie morale spéciale, la vie en communion avec Dieu, Paris-Tournai, 1957, pp. 312-317.

50. P. JOUNEL, *Le dimanche*, 2, la théologie du dimanche, dans A.-G. MARTIMORT, *L'Église en prière, Introduction à la liturgie*, Paris-Tournai, 1961, pp. 678-681.

51. Ph. ROUILLARD, *Les Pères : signification du Dimanche*, dans *Assemblées du Seigneur*, Catéchèse des dimanches et des fêtes, I, Introduction, Bruges, 1962, pp. 43-54.

52. Ph. ROUILLARD, *op. cit.*, p. 43.

se souvenir de la résurrection du Christ, objet et fondement de leur foi, le gage de leur espérance et de leur salut, c'est-à-dire de leur passage de la mort à la vie, avec le Christ et en lui, dès maintenant et dans l'au-delà. Selon saint Ignace d'Antioche, le dimanche est un principe de vie pour le chrétien, et même le principe de vie propre au chrétien, celui qui le distingue du judaïsme : « Ceux qui vivaient selon l'ancien ordre des choses sont venus à la nouvelle espérance, n'observant plus le sabbat, mais vivant selon le jour du Seigneur, jour où notre vie s'est levée par Lui et par sa mort⁵³. » En célébrant la résurrection du Christ d'entre les morts, on se souvient par le fait même de sa mort en croix, de ce *mystère pascal* qui est indivisible, et avec lui de tout le mystère de notre salut par l'incarnation rédemptrice. Comme l'écrit au 5^e siècle le pseudo-Eusèbe d'Alexandrie, « le saint jour du dimanche est l'anamnèse du Kyrios⁵⁴ », le mémorial complet de l'économie du salut. Mémorial de la résurrection du Sauveur, le dimanche est aussi le point de départ de la nouvelle création. Le monde créé dans la beauté et l'harmonie, mais souillé et désagrégé par le péché, a été recréé par Dieu au matin de Pâques, dans la victoire remportée par le Christ sur le péché et sur la mort. « Chaque dimanche rappelle cette seconde création, cette création pascale. Non seulement il la rappelle, mais il la continue et la renouvelle au cours du temps. Par là, le dimanche justifie son nom de premier jour, et sa situation au commencement de la semaine... En fêtant chaque dimanche la résurrection du Christ, le chrétien doit donc se souvenir que lui aussi est un ressuscité et qu'il doit vivre en ressuscité : à longueur d'existence, la célébration dominicale l'aide à se dépouiller de son vieux personnage pour se revêtir de l'homme nouveau, créé selon le Christ⁵⁵. »

Sacrement de la présence du Christ.

Le dimanche ne nous tourne pas seulement vers le passé par le souvenir. Il nous rassemble aujourd'hui autour du Christ présent. Il est le jour du Seigneur, le jour où le Seigneur se rend présent aux siens réunis en son nom. C'est le jour de l'assemblée, la réalisation et la manifestation de l'unité de l'Eglise, Corps du Christ. On connaît

53. IGNACE D'ANTIOCHE, *Epître aux Magnésiens*, 9, 1.

54. EUSÈBE D'ALEXANDRIE, *Sermons*, 16, 1; PG 86, 416 B.

55. Ph. ROUILLARD, *art. cit.*, p. 47.

l'admirable objurgation de la *Didascalie des Apôtres* : « Ordonne et persuade au peuple d'être... fidèle à se rassembler, afin que personne ne diminue l'Eglise en n'y allant pas et ne diminue d'un membre le Corps du Christ... Ne vous méprisez donc pas vous-mêmes, et ne privez pas notre Sauveur de ses membres; ne déchirez pas et ne dispersez pas son corps⁵⁶. » Manifestée par ce rassemblement autour de l'autel, l'unité de l'Eglise locale, et, à travers elle, de l'Eglise universelle se traduit par des gestes de charité fraternelle : « Ce jour-là, écrit saint Justin, ceux qui sont dans l'abondance, et qui veulent, donnent librement chacun ce qu'il veut, et ce qui est recueilli est remis à celui qui préside, et il assiste les orphelins, les pauvres, les malades⁵⁷... » En se réunissant ainsi, les chrétiens visent pourtant moins à se retrouver entre eux qu'à se retrouver autour du Christ. *Chaque fois que deux ou trois d'entre vous se réuniront en mon nom, je serai au milieu d'eux*. Ils savent que leur assemblée ne prend tout son sens que par la présence du Seigneur avec eux, présence dont l'eucharistie qu'ils célèbrent est le sacrement. C'est par l'eucharistie que le Christ retrouve les siens, les fait passer progressivement dans sa condition de ressuscité, et construit son Eglise. Le dimanche est le jour par excellence du sacrifice eucharistique. Les chrétiens doivent tout abandonner, le dimanche, pour prendre part à la célébration de l'eucharistie. Ecoutons encore la *Didascalie* :

Ne mettez pas vos affaires temporelles au-dessus de la parole de Dieu, mais abandonnez tout au jour du Seigneur, et courez avec diligence à vos églises, car c'est là votre louange envers Dieu. Sinon, quelle excuse auront auprès de Dieu ceux qui ne se réunissent pas au jour du Seigneur pour entendre la parole de vie et se nourrir de la nourriture divine qui demeure éternellement⁵⁸ ?

On comprend dès lors que le jour du Seigneur soit aussi, pour les Pères, le jour de la joie. Comment la joie ne serait-elle pas le sentiment dominant pour quiconque fête la résurrection de son Seigneur et apprend à vivre lui-même en ressuscité ? Le bonheur qui émane des récits d'apparition dans l'Évangile illumine aussi nos dimanches. L'auteur égyptien de l'*Épître de Barnabé* constatait, vers 135 : « Nous passons dans la joie ce huitième jour où Jésus

56. *Didascalie des Apôtres*, 13. Trad. F. NAU, p. 116.

57. JUSTIN, *I^{re} Apologie*, 67, 6.

58. *Didascalie*, 13. Trad. F. NAU, p. 116.

est ressuscité et, après s'être manifesté, est monté aux cieux⁵⁹. » Selon la *Didascalie*, celui qui s'afflige en ce jour commet un péché⁶⁰. Au début du 5^e siècle, le pape Innocent I^{er} redira que la joie pascale illumine chaque dimanche⁶¹. C'est pourquoi l'on déconseille en ce jour les pratiques pénitentielles. On prie debout. Tertullien le mentionne déjà⁶² et saint Pierre d'Alexandrie explique : « Nous célébrons le dimanche comme un jour d'allégresse à cause de celui qui est ressuscité en ce jour-là, pendant lequel nous avons reçu la tradition de ne pas fléchir les genoux⁶³. » Et saint Basile : « C'est parce que nous sommes ressuscités avec le Christ et que nous devons chercher les choses d'en-haut qu'au jour de la résurrection nous nous rappelons la grâce qui nous a été donnée, en nous tenant debout⁶⁴. »

Figure du monde à venir.

Le Seigneur ressuscité jadis, présent dans l'assemblée eucharistique, est aussi Celui qui reviendra en gloire juger les vivants et les morts. Cet article de foi confère au dimanche un caractère *eschatologique*. Comme tout signe sacramentel, le dimanche non seulement tourne vers le passé et donne au présent sa plénitude de vie, mais il oriente aussi vers l'avenir. Cette relation entre le dimanche et l'avenir éternel, qu'il annonce et prépare, tient une grande place dans l'enseignement patristique. Plusieurs Pères ont pensé que Jésus-Christ reviendrait pour juger le monde un dimanche « et que, si les chrétiens se réunissent ce jour-là, c'est pour guetter sa venue et Lui dire plus ardemment : *Viens, Seigneur, viens!* avec le secret espoir qu'ils seront peut-être exaucés le jour même⁶⁵ ». Il est du moins certain que le dimanche nous apporte comme les prémices de « la vie du siècle à venir⁶⁶ ». Il figure pour nous le Royaume sans fin, le repos éternel avec le Seigneur, la louange incessante autour de l'Agneau⁶⁷ dans la liturgie éternelle. « Il faut regarder ce jour comme une image du siècle à venir »,

59. *Épître de Barnabé*, 15, 9; éd. Hemmer, p. 88.

60. *Didascalie*, 21. Trad. F. Nau, p. 177.

61. INNOCENT I^{er}, *Epist.*, 25, 7; PL 20, 555-556.

62. TERTULLIEN, *De Corona*, 3; PL 2, 79.

63. PIERRE D'ALEXANDRIE, *Epistola canonica*; PG 18, 508.

64. BASILE DE CÉSARÉE, *Traité du Saint-Esprit*, 27; éd. B. Pruche, coll. « Sources chrétiennes », pp. 236-237.

65. B. HAERING, *op. cit.*, pp. 315-316.

66. *Symbole de Nicée*, chanté à la messe du dimanche.

67. Ap 7, 15-17.

dit saint Basile⁶⁸. C'est ce que veulent exprimer, dans les écrits patristiques, les spéculations sur l'*ogdoade*, sur le chiffre *huit*. Car le dimanche, s'il est le premier jour, est aussi *le huitième*. « Le premier jour est appelé le huitième, explique saint Justin, si on le compte à nouveau après tous les jours de la semaine, sans pour cela cesser d'être le premier⁶⁹ », et il avertit que le huitième jour « renferme un mystère⁷⁰ ». Initialement, il s'agissait d'opposer le dimanche au sabbat : le culte chrétien revient, non pas tous les sept jours, mais *tous les huit jours*⁷¹. « Le dimanche dépasse le nombre du sabbat, écrit saint Hilaire de Poitiers, grâce à la plénitude de la prédication évangélique. Car si le nom et l'observance du sabbat avaient été établis pour le septième jour, c'est au huitième, qui est aussi le premier, que nous trouvons, nous, la fête du parfait sabbat⁷². » D'où l'interprétation symbolique de *plénitude* que suggère le nombre huit. Si Origène se contente d'énoncer la loi générale que « huit est le symbole du monde futur, en tant qu'il implique le dynamisme de la résurrection⁷³ », saint Basile en fait l'application au dimanche : pour lui, le huitième jour est « le jour sans fin qui ne connaîtra point de soir ni de lendemain, le siècle impérissable qui ne saurait vieillir⁷⁴ ». En tant que huitième jour, le dimanche est donc la figure et l'anticipation du monde futur et de la vie éternelle; mémorial de la résurrection du Christ, il est aussi le gage de son retour et de notre pleine participation au mystère pascal⁷⁵.

III

VERS UNE SYNTHÈSE DOCTRINALE ET PASTORALE

Le théologien qui s'est intéressé le plus récemment au mystère du dimanche, le P. Tillard, dominicain d'Ottawa, a eu la noble ambition de pousser plus loin qu'on ne l'avait

68. *Traité du Saint-Esprit*, 27.

69. JUSTIN, *Dialogue avec Tryphon*, 41, 4.

70. *Ibid.*, 24, 1.

71. Cf. déjà Jn 20, 26.

72. HILAIRE DE POITIERS, *Prol. in lib. Psalmorum*, 12; PL 9, 240.

73. ORIGÈNE, *Selecta in Psalmos*, 118, 164; PG 12, 1624.

74. BASILE, *Traité du Saint-Esprit*, 27. De même, saint AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, 22, 30, 5; PL 41, 804.

75. Cf. M. McMAHON, *Le huitième jour*, Méditation patristique, dans *Contacts*, Revue française de l'Orthodoxie, 13 (1961), pp. 96-98.

fait avant lui la synthèse des richesses théologiques contenues dans ce mystère⁷⁶. A-t-il réussi, a-t-il réalisé son propos ? Un article de revue n'est jamais qu'un premier essai, ou un ballon de sonde. Celui du P. Tillard est un essai à la fois brillant et solide, un peu difficile à suivre, extrêmement suggestif. Il ouvre une voie.

Jour de l'Alliance.

Tablant sur les résultats déjà acquis depuis trente ans, l'auteur se propose de « mettre en relief la dimension ecclésiale de la théologie du Jour du Seigneur, montrer que cette célébration hebdomadaire a valeur sacramentelle dans la vie de l'Eglise *pérégrinante*, et que, en liaison avec l'eucharistie qui forme son cœur, elle signifie et fait l'Eglise⁷⁷ ». Plus précisément peut-être, et c'est ce qui retiendra davantage l'attention des théologiens, il s'efforce de synthétiser les deux aspects complémentaires du dimanche : jour du Seigneur et jour de l'Eglise, jour de la résurrection du Christ et jour du peuple de Dieu dans la nouvelle création. Ce qui permet la fusion des deux éléments, c'est la notion d'*alliance*, ou plutôt la réalité de l'alliance : *le dimanche, jour d'alliance*, — c'est le titre de l'article —, le jour où se conclut, et s'actualise indéfiniment, au long du temps de l'Eglise, la nouvelle et définitive alliance entre Dieu et les hommes.

Cela avait sans doute été déjà dit. Mais l'intérêt du travail que nous signalons est de donner toute sa plénitude et toute sa valeur à cette expression de « jour de l'alliance », par une analyse très serrée de la notion, première et fondamentale, de « jour du Seigneur ».

Dans le Dessenin divin du salut, en effet, « tout s'accomplit en Alliance⁷⁸ ». Dieu a lié à ce point son initiative et notre réponse, sa grâce et notre salut, que toutes les réalités de l'ordre surnaturel, événements et institutions, sont « nécessairement ambivalentes » : elles comportent un mouvement descendant, une action de Dieu, toujours première, et un mouvement ascendant, une réponse humaine à l'initiative divine, suscitée par elle et librement donnée. Dans le sacrifice pascal de Jésus, c'est Dieu qui sauve l'humanité⁷⁹, mais il ne le fait que moyennant l'engagement hu-

76. J. M. R. TILLARD, *art. cit.*

77. *Art. cit.*, p. 227.

78. *Ibid.*, p. 229.

79. 2 Co 5, 19 : « C'est Dieu qui, dans le Christ, se réconciliait le monde. »

main, totalement libre, de Jésus. Comme le culte chrétien ne tient sa réalité que de son insertion dans cet acte pascal du Christ Jésus, la valeur d'alliance y joue à plein. Tout acte chrétien de culte est un mouvement ascendant d'adoration, de louange et d'action de grâces, et il enveloppe un don de l'amour du Père, une condescendance miséricordieuse : Dieu, par lui, donne sa grâce. Tout acte de culte est un « mystère » d'Alliance.

Jour du Seigneur en son Eglise (mouvement descendant).

Historiquement, le Jour du Seigneur, le premier jour de la Pâque chrétienne, est le jour où Jésus-Christ, par sa résurrection et son exaltation dans la gloire du Père, a été fait *Seigneur*. Intronisé dans la puissance et la dignité de Maître souverain de l'univers, le Christ est entré, ce jour-là, dans le repos de Dieu; mais il y est entré pour y faire entrer avec lui tout son peuple. L'exaltation seigneuriale de Jésus, sa promotion au rang de nouvel Adam, « intéressent le cosmos entier ». « En Jésus, l'homme, considéré non pas comme une abstraction mais comme l'ensemble bien concret des individus bien particularisés et bien individués de la race humaine, est exalté. Il ne se contente pas de retrouver une dignité perdue, il passe dans la royauté de Dieu lui-même : la puissance royale de la divinité envahit l'humanité du Fils incarné, le mur de la *kénose* se rompt et tout l'humain de Jésus devient imprégné de la *dunamis tou Theou*. Et de lui cet Esprit nouveau, ce souffle seigneurial, passe dans ses frères. Toute la Création est ainsi glorifiée en la seigneurie de son Roi, l'homme, introduit dans une mystérieuse *communion de Vie* avec Dieu⁸⁰. » Sous cet aspect de Jour nouveau, de Jour de la nouvelle Genèse des choses, le Jour du Seigneur est essentiellement *le Jour de l'Eglise*.

Le jour du Seigneur liturgique, le dimanche, situé théologiquement dans la lumière du Jour du Seigneur historique, apparaît ainsi comme étant essentiellement « le jour durant lequel le Seigneur Jésus est actif en son Eglise, se l'assimilant peu à peu, la faisant, semaine après semaine, passer en sa plénitude⁸¹ ». C'est, en effet, comme en témoignait déjà l'expérience des premiers siècles de l'Eglise,

80. J. M. R. TILLARD, *art. cit.*, p. 240.

81. *Ibid.*, p. 242, résumant la première section.

« le jour où, à la table du Seigneur, l'assemblée des frères du Seigneur participe au repas du Seigneur dans lequel elle reçoit le corps et le sang du Seigneur (*sôma kai aimatou Kuriou*, I Co 11, 27), proclamant par là la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne⁸² ». Dans la célébration sacramentelle, de façon privilégiée bien que non exclusive, est communiqué aux croyants *l'Esprit du Seigneur*. Car l'Esprit Saint, l'Esprit du baptême, l'Esprit qui sanctifie et divinise, l'Esprit qui anime et unifie l'Eglise, est l'Esprit du Seigneur, tout comme le Corps et le Sang de la table eucharistique sont *le Corps et le Sang du Seigneur*. Non pas simplement l'Esprit donné par le Seigneur, envoyé par le Père au nom du Seigneur, mais le même Esprit qui fait Jésus Seigneur, en inondant son humanité de la totalité des biens divins, de la puissance et de la gloire divines, et qui le fait aussi nouvel Adam, principe de l'humanité sauvée. « Le souffle (*Ruah, pneuma*) de Vie nouvelle qu'il devra transmettre, en tant que constitué second Adam, est de fait l'Esprit de sa Seigneurie⁸³. »

Jour de l'Eglise en son Seigneur (mouvement ascendant).

Ayant ainsi montré que le Jour du Seigneur est le Jour de l'Alliance, parce qu'il est le jour où le *Kyrios* est présent à son Eglise et agit en elle, le P. Tillard explore « une autre dimension » : le mouvement ascendant est inséparable du mouvement descendant, le jour de l'Alliance est aussi le jour de l'Eglise en son Seigneur. Le Seigneur agit en son Eglise, au moment où, dans la célébration sacramentelle, l'Eglise se tourne « en lui, par lui et avec lui » vers le Père. C'est le jour de l'action de grâces et de la louange pour les merveilles accomplies par le Père. C'est le jour d'une eucharistie adressée au Père *dans le Seigneur*, et cette clause est à prendre, encore une fois, au sens le plus formel. C'est aussi le jour « où l'Eglise s'engage un peu plus profondément dans la vie *pour Dieu* (Rm 6, 10) au sein de ce monde, et dans la tension du désir et de l'attente vers le dernier Jour du Seigneur, qui mettra un terme à son pèlerinage terrestre, le jour de la *Parousie du Seigneur*, de son second et définitif avènement ».

82. *Ibid.*, p. 231.

83. *Ibid.*, p. 238 (cf. Ac 2, 32-36). Nous corrigeons l'évidente coquille « premier Adam » en *second Adam*.

Pour conclure ce résumé très imparfait d'un article trop dense, citons intégralement le dernier alinéa :

Nous avons, au départ de cette réflexion, défini le dimanche comme le *Jour de l'Alliance nouvelle*. C'est, nous semble-t-il, l'expression la plus juste pour expliciter ce que l'Écriture et la Tradition vivante mettent sous les termes *Jour du Seigneur*. Car ce premier jour de la semaine est, dans le temps qui passe, le Jour privilégié dans lequel le Seigneur Jésus vient combler son Église des biens que le Père lui réserve, et où l'Église fait à son tour monter vers le Père, dans le Seigneur Jésus, l'hommage de son action de grâces et le sacrifice perpétuel de sa vie. De lui vaut ce que l'*Exultet* pascal chante si merveilleusement : « *la terre et le ciel, l'homme et Dieu* (et nous pouvons ajouter : le temps et l'éternité) *s'y rejoignent*⁸⁴. »

*
**

Les théologiens sont invités par la constitution conciliaire sur la sainte liturgie à scruter toujours davantage les mystères dont vit l'Église. Les pasteurs sont obligés de les annoncer et de les livrer au peuple chrétien. Il semble bien qu'une prise de conscience de plus en plus vive de ce mystère central qu'est le dimanche en lui-même, comme jour du Seigneur et jour de l'Alliance nouvelle, grâce à une théologie à la fois plongée dans sa source, la Parole de Dieu, et élaborée en une synthèse de qualité, nourrirait les homélies dominicales d'une substance inépuisable. Elle permettrait aussi de mieux comprendre dans quelle unité vitale se nouent les éléments liturgiques de la célébration dominicale : la proclamation de la Parole de Dieu et son commentaire homilétique, la louange de Dieu, désintéressée et émerveillée, et la rencontre fraternelle dans la charité apostolique, la prière personnelle et la communion sacramentelle au Corps et au Sang du Seigneur. Ainsi ce bilan doctrinal, s'il montre aux théologiens qu'il leur reste quelque chose à faire, sera peut-être perçu également comme un stimulant pour le travail pastoral de la sanctification du dimanche.

FR. JEAN GAILLARD,
Abbé de Saint-Paul de Wisques.

84. *Art. cit.*, p. 250.